

**A.R.E.F.E.**  
**Association Régionale d'Expérimentation Fruitière de l'Est**

régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège Social : Rue Arnay Le Duc  
55210 HATTONVILLE

**RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES**  
**sur les COMPTES ANNUELS**  
**Exercice clos le 31 décembre 2022**

À l'Assemblée générale de l'association,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AREFE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport d'activités et des autres documents adressés aux Adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

Compte tenu que votre Conseil d'Administration et votre Assemblée Générale Annuelle se réunissent le même jour, les délais normalement appliqués pour garantir une bonne communication aux membres n'ont pu être respectés. Dans la mesure où nous avons l'obligation de préciser dans ce rapport sur les comptes annuels l'organe compétent pour arrêter les comptes annuels, il ne nous est plus possible de mettre à disposition des membres de l'association notre rapport 15 jours avant l'Assemblée Générale.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villers-Lès-Nancy, le 21 juin 2023

**EXPERTIS Partenaires & Associés**  
*Commissaire aux Comptes*

Un Associé,

**Frédéric MORELLI**

*Commissaire aux Comptes*

## **Annexe**

---

### **Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## COMPTÉ DE RÉSULTAT

4304580 - AREFE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

## COMPTÉ DE RÉSULTAT

4304580 - AREFE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

1. EXPLOITATION (I) / Financement et résultats

Du 01/01/22  
au 31/12/22

Du 01/01/21  
au 31/12/21

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)

-587,09

Du 01/01/22  
au 31/12/22

Du 01/01/21  
au 31/12/21

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)

-30 755,84

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sur opérations de gestion

Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges

TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)

2 453,51

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)

71,23

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)

9 874,99

TOTAL DES PRODUITS (I + II + III - IV)

9 874,99

TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VII + VIII)

71,23

EXCÉDENT OU DEFICIT

4 295,19

-2 500,00

400 607,19

421 586,29

-20 979,10

PRODUITS D'EXPLOITATION

Cotisations

Ventes de biens et services

Ventes de biens

Dont ventes de denrées en nature

Ventes de prestations de service

Dont paragraphes

Produits de tiers financeurs

Concours publics et subventions d'exploitation

Versements des fondateurs ou consommateurs de la dotation consomitable

Ressources reçues à la générosité du public

Dons manuels

Mécanismes

Liens donations et assurances-vie

Contributions financières

Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

Utilisations des fonds dédiés

Autres produits

TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)

460 029,05

389 295,12

54,26

TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VII + VIII)

464 404,83

460 109,64

400 607,19

421 586,29

-20 979,10

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises et autres achats

15 224,83

12 306,56

-505,21

438,76

101 340,90

95 704,99

8 144,58

6 986,49

231 217,49

214 177,73

84 353,76

65 982,25

20 878,32

17 865,58

Autres charges

1 622,99

7 182,22

462 277,96

421 186,48

-31 891,36

TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)

462 277,96

421 186,48

-31 891,36

PRODUITS FINANCIERS

De participation

D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé

Autres intérêts et produits assimilés

Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges

Differences positives de change

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

Chargés nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)

1 922,27

1 437,08

301,53

1 661,52

1 135,55

## BILAN ACTIF

4304580 - AREFE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### ACTIF

ACTIF IMMOBILIERS incorporelles

Frais d'établissement	
Frais de recherche et développement	
Donations temporaires d'usufruit	
Concessions, brevets et droits similaires	
Autres	
Immobilisations incorporelles, en cours	
Avances et avances	
Immobilisations corporelles	
Terrains	1 480,00
Constructions	1 480,00
Installations techn., matériel et outil, ind.	
Autres	
Immobilisations corporelles en cours	
Avances et avances	
Immobilisations financières	
Participations et créances rattachées	
Autres titres immobilisés	
Prêts	
Autres	

**TOTAL (I)**

41 440,03

2 513,73

183 363,36

164 833,32

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours	1 295,45
Créances	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	141 129,82
Créances reçues par legs ou donations	6 000,00
Autres	229 944,57
Valeurs mobilières de placement	
Instrument de trésorerie	
Disponibilités	64 330,39
Charges constatées d'avance	358,50

**TOTAL (II)**

442 959,73

Frais d'émission des emprunts (III)

Primes de remboursement des emprunts (IV)

Écart de conversion actif (V)

**TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)**

1 595 423,97

969 100,88

626 323,09

619 374,75

## CERFRANCE ADHEO

## BILAN PASSIF

4304580 - AREFE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### PASSIF

FONDS PROPRES

Fonds propres sans droit de reprise

Fonds propres statutaires

Fonds propres complémentaires

Écart de réévaluation

Réerves statutaires ou contractuelles

Autres

Report à nouveau

Écédent ou déficit de l'exercice

Fonds propres consomptibles

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

FONDS REPORTÉS ET DÉDÉS

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Fonds dédiés

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

**TOTAL (II)**

389 443,84

DETTES

Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières diverses

Dettes des legs ou donations

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Instrument de trésorerie

Produits constatés d'avance

**TOTAL (IV)**

236 879,25

(V)

Écart de conversion passif

**TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)**

626 323,09

619 374,75

EXPERTS PARTENAIRES et Associés  
Commissaire aux comptes

## ANNEXE

## ANNEXE

4304580 - AREFE

Ferme du 01/01/2022 au 31/12/2022

### PRÉSENTATION

L'objectif social de l'entité :

l'association a pour objet essentiel de préparer les programmes d'expérimentation des productions fruitières de la circonscription concernée. Elle assure la réalisation de ces programmes directement ou indirectement par convention avec des relais ou stations d'expérimentation régionales, départementaux ou locaux.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :  
mise en place d'essaïs protocole sanitaire  
suivi des vergers et récolte des fruits  
suivi bulletin végétal pour partie fruitière

Les moyens mis en œuvre :  
financement par la vente des fruits, cotisations des membres, subventions et prestations de service

### FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan ayant répartiun de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 626 323,09 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégagé un excédent de 4 295,19 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, relevant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Bénévolat non comptabilisé car non significatif

### RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode rétrospective.

**EXPERTS PARTENAIRES et Associés**  
**Commissaire aux comptes**

4304580 - AREFE  
Ferme du 01/01/2022 au 31/12/2022

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des reprises), frais commerciaux, exceptés de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées, et sont comptabilisées dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisées en charges.

#### Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

#### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisées en charges.

### IMMobilisations CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :  
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

#### Utilisation de l'option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

#### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisées en charges.

#### Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions 5 à 15 ans
- Agencement et aménagement des constructions 5 à 10 ans
- Installations techniques 3 à 10 ans
- Matériels et outillages 3 à 10 ans

### IMMobilisations FINANCIERES

#### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.



## ANNEXE

4304580 - AREFE

Février 01/02/2022 au 21/12/2022

### CADRE A

#### SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMobilisations AMORTISSABLES		Augmentations diminutions d'entretien		Augmentations diminutions d'entretien	
Frais d'établissement et de développement					
Autres immobilisations incorporelles		1 480		1 480	
Terrains		TOTAL	1 480	5 388	1 480
Constructions	Sur sol propre		101 688		111 076
	Sur sol d'autrui		316 908		316 908
Inst. techniques matériel et outil industriels	Inst. générales agen. anamag	68 561		68 561	
Autres	Inst. générales, agencem., amén	357 419	11 954	353 31	
matériel de transport	2 408			2 408	
matériel bureau et informatique, mob	99 176	3 134		102 310	
corporelles	12 525	402		12 528	
Emballages et réceptacles divers					
	TOTAL	952 685	20 878	967 521	
	TOTAL GÉNÉRAL	964 165	20 878	15 942	969 101

### CADRE B

#### VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMobilisations AMORTISSABLES		DOITATOIS	REPATES	RAUVE	
		Différence de durée	Amort. fiscal exceptionnel	Differentiel de durée	Monte dégressif Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement					
Frais commercial					
Autres immobs incorporelles					
	TOTAL				

### CADRE C

IMMobilisations AMORTISSABLES		Mouvements de l'exercice affectant les charges reportées sur plusieurs exercices	DORATIONS DE L'EXERCICE AUX AMORTISSEMENTS	
Total général non ventilé		Montant net au doubt de l'exercice	Augmentations	Dorations de l'exercice aux amortissements
Frais d'émission d'empunt à étalement				
Frais de remboursement des obligations				

## ANNEXE

4304580 - AREFE

Février 01/02/2022 au 21/12/2022

### Détermination de la valeur actuelle

IMMobilisations AMORTISSABLES		Augmentations diminutions d'entretien		Augmentations diminutions d'entretien	
Frais d'établissement et de développement					
Autres immobilisations incorporelles		1 480		1 480	
Terrains		TOTAL	1 480	5 388	1 480
Constructions	Sur sol propre		101 688		111 076
	Sur sol d'autrui		316 908		316 908
Inst. techniques matériel et outil industriels	Inst. générales agen. anamag	68 561		68 561	
Autres	Inst. générales, agencem., amén	357 419	11 954	353 31	
matériel de transport	2 408			2 408	
matériel bureau et informatique, mob	99 176	3 134		102 310	
corporelles	12 525	402		12 528	
Emballages et réceptacles divers					
	TOTAL	952 685	20 878	967 521	
	TOTAL GÉNÉRAL	964 165	20 878	15 942	969 101

### DÉTERMINATION

IMMobilisations AMORTISSABLES		Augmentations diminutions d'entretien		Augmentations diminutions d'entretien	
Frais d'établissement et de développement					
Autres immobilisations incorporelles		1 480		1 480	
Terrains		TOTAL	1 480	5 388	1 480
Constructions	Sur sol propre		101 688		111 076
	Sur sol d'autrui		316 908		316 908
Inst. techniques matériel et outil industriels	Inst. générales agen. anamag	68 561		68 561	
Autres	Inst. générales, agencem., amén	357 419	11 954	353 31	
matériel de transport	2 408			2 408	
matériel bureau et informatique, mob	99 176	3 134		102 310	
corporelles	12 525	402		12 528	
Emballages et réceptacles divers					
	TOTAL	952 685	20 878	967 521	
	TOTAL GÉNÉRAL	964 165	20 878	15 942	969 101

### DÉTERMINATION

IMMobilisations AMORTISSABLES		Augmentations diminutions d'entretien		Augmentations diminutions d'entretien	
Frais d'établissement et de développement					
Autres immobilisations incorporelles		1 480		1 480	
Terrains		TOTAL	1 480	5 388	1 480
Constructions	Sur sol propre		101 688		111 076
	Sur sol d'autrui		316 908		316 908
Inst. techniques matériel et outil industriels	Inst. générales agen. anamag	68 561		68 561	
Autres	Inst. générales, agencem., amén	357 419	11 954	353 31	
matériel de transport	2 408			2 408	
matériel bureau et informatique, mob	99 176	3 134		102 310	
corporelles	12 525	402		12 528	
Emballages et réceptacles divers					
	TOTAL	952 685	20 878	967 521	
	TOTAL GÉNÉRAL	964 165	20 878	15 942	969 101

### DÉTERMINATION

IMMobilisations AMORTISSABLES		Augmentations diminutions d'entretien		Augmentations diminutions d'entretien	
Frais d'établissement et de développement					
Autres immobilisations incorporelles		1 480		1 480	
Terrains		TOTAL	1 480	5 388	1 480
Constructions	Sur sol propre		101 688		111 076
	Sur sol d'autrui		316 908		316 908
Inst. techniques matériel et outil industriels	Inst. générales agen. anamag	68 561		68 561	
Autres	Inst. générales, agencem., amén	357 419	11 954	353 31	
matériel de transport	2 408			2 408	
matériel bureau et informatique, mob	99 176	3 134		102 310	
corporelles	12 525	402		12 528	
Emballages et réceptacles divers					
	TOTAL	952 685	20 878	967 521	
	TOTAL GÉNÉRAL	964 165	20 878	15 942	969 101

### DÉTERMINATION

IMMobilisations AMORTISSABLES		Augmentations diminutions d'entretien		Augmentations diminutions d'entretien	
Frais d'établissement et de développement					
Autres immobilisations incorporelles		1 480		1 480	
Terrains		TOTAL	1 480	5 388	1 480
Constructions	Sur sol propre		101 688		111 076
	Sur sol d'autrui		316 908		316 908
Inst. techniques matériel et outil industriels	Inst. générales agen. anamag	68 561		68 561	
Autres	Inst. générales, agencem., amén	357 419	11 954	353 31	
matériel de transport	2 408			2 408	
matériel bureau et informatique, mob	99 176	3 134		102 310	
corporelles	12 525	402		12 528	
Emballages et réceptacles divers					
	TOTAL	952 685	20 878	967 521	
	TOTAL GÉNÉRAL	964 165	20 878	15 942	969 101

**XPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIÉS**  
**Commissionnaire aux comptes**

05/04/2023

38/61



## ANNEXE

4304580 - AREFE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

#### ETAT DES DETTES

	Montant brut	A 1 an ou plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	31 538	10 153	21 385	
Securité sociale & autres organismes sociaux	21 663	21 663		
Impôts sur les bénéfices	45 898	45 898		
Etat & autres	34 624	34 824		
Taxe sur la valeur ajoutée	26 346	26 346		
Obligations cautionnées collectiv				
Autres impôts, tax & assimilés publiques	635	635		
Dettes sur immobilisations & cpt's rattachées				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (det. rel. opér. de titr.)	43 863	43 863		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	32 113	32 113		
<b>TOTAL</b>	<b>236 879</b>	<b>215 495</b>	<b>21 385</b>	
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS				
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	14 549			
Emprunts remboursés en cours d'exerc.	10 365			
(2) Montant divers emprunts, dettes associées				

RENOVIS  
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exerc.  
(2) Montant divers emprunts, dettes associées

CERFRANCE  
ADHEO

## ANNEXE

4304580 - AREFE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

#### ETAT DES DETTES

	PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE
Emprunts et dettes financières divers			
Exploitation			
Finances			
Exceptionnel			
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>32 113</b>	<b>32 113</b>	<b>32 113</b>
CHARGES A PAYER			
CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Autres dettes			
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	<b>90 129</b>	<b>90 129</b>	<b>90 129</b>

EXPERTIS PARTENAIREs et Assosies  
Commissaire aux comptes

10/04/2023

41 / 61

10/04/2023

42 / 61

## ANNEXE



4304580 - AREFE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

4304580 - AREFE

Expertise du 01/01/2022 au 31/12/2022

## ANNEXE

4304580 - AREFE

Expertise du 01/01/2022 au 31/12/2022

### ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avais et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échéance	445					
Assurances à échéance						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bais						
Contrats de locations financement						
<b>TOTAL (1)</b>	<b>445</b>					
Engagements en matière de pensions						
<b>TOTAL</b>	<b>445</b>					

### DETTE GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

	Autres garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<b>TOTAL</b>		

### ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avais et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
<b>TOTAL</b>						

EXPERTS PARTENAIRES et Associés  
Commissaire aux comptes